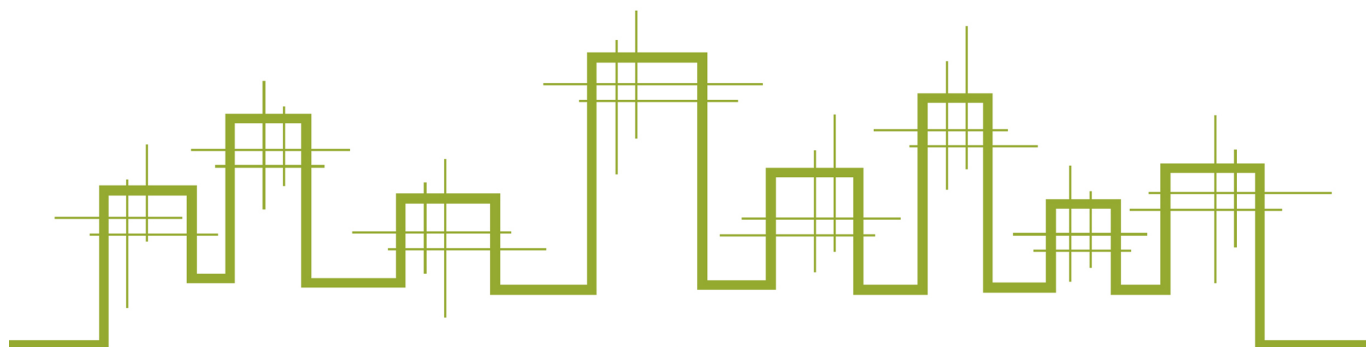




EXPERTAM

Tél : 01 34 65 70 80
Fax : 01 61 12 91 63
<http://www.expertam.fr>

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux



Référence du diagnostic : 122909-AAT-ind0
Adresse du site : Lycée
Bâtiment H
Lycée Louis Bascan
5 avenue du Général Leclerc
78120 RAMBOUILLET



SOMMAIRE

Commande / Visite	1
Demandeur / Propriétaire	1
Désignation et localisation du bâtiment	1
Identification du ou des opérateurs de repérage	1
Résumé	2
Programme de travaux	2
Conditions d'interventions	3
Conclusion	3
Liste des locaux visités	3
Exclusions et réserves	4
Description du marché	4
Objet de la mission	4
Limites de prestations et responsabilités	7
Clause de confidentialité	7
Contenu du rapport	7
Annexes	9

COMMANDE VISITE

Commande : Par Email du 04/05/2017
Date de la commande : 04/05/2017
Date de la visite : 22/05/2017
Accompagnateur : M. BRUNIE, Technicien territorial

DEMANDEUR / PROPRIÉTAIRE**DEMANDEUR**

Raison sociale : CONSEIL REGIONAL ILE DE France
Nom : Mme Elisabeth MAZALTOV
Adresse : Pôle Lycées - 24 Rue du Général Bertrand - 75007 PARIS

PROPRIÉTAIRE

Raison sociale : CONSEIL REGIONAL ILE DE France
Adresse : Pôle Lycées 24 Rue du Général Bertrand - 75007 PARIS

DÉSIGNATION ET LOCALISATION DU BATIMENT

Désignation : Lycée
Repérage : Bâtiment H
Adresse : Lycée Louis Bascan - 5 avenue du Général Leclerc - 78120 RAMBOUILLET
Année de construction : Antérieure au 1er juillet 1997
Documents fournis : Plans
Suite aux demandes, aucun document n'a été transmis.

IDENTIFICATION DU OU DES OPÉRATEURS DE REPÉRAGE

Nom : Grégory PRACH
Raison sociale : Expertam
N° certification : Certification n° Ginger Cated 024

Compagnie d'assurance : Compagnie MMA - contrat n°120 146 701 - valide du 01/01/2017 au 31/12/2017

Fait à VELIZY, le 02/06/2017

Par Grégory PRACH
Certification n°
Ginger Cated 024

Vérfié par Ludovic BROSSE
Société Expertam



Attestation sur l'honneur (article R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation):

- L'auteur du présent rapport atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du code de la construction et de l'Habitation.
- Il atteste disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement de ce présent constat.
- Conformément à l'exigence de l'article R271-3 du même code, il atteste également n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux pour lesquels il lui est demandé d'établir ce présent constat.

RÉSUMÉ

Local	Visité	Remarque	Investigation ayant conclu à la présence d'amiante
Bâtiment H » RDC » Dégagement R07	Oui		Non
Bâtiment H » R+1 » Dégagement	Oui		Non
Bâtiment H » R+2 » Dégagement	Oui		Non
Bâtiment H » R+3 » Dégagement R307	Oui		Non
Bâtiment H » R+4 » Dégagement 408	Oui		Non

PROGRAMME DE TRAVAUX

D'après les informations recueillies auprès du donneur d'ordres (M. BRUNIE « Technicien territorial »), les travaux susceptibles d'être prévus portent sur des travaux de maintenance avec notamment des éventuels percements dans les murs afin de refixer les portes grillagées métalliques donnant accès à l'ascenseur.

Ce diagnostic amiante se limite aux matériaux et produits directement impactés par le programme de travaux.

CONDITIONS D'INTERVENTION

Ce diagnostic amiante a été réalisé en site occupé
Les réseaux n'étaient pas consignés, lors de notre intervention

CONCLUSION

1/ Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante :

- **Produit : Peinture + enduit cimenteux** - Parois verticales intérieures et enduits » Murs et cloisons en "dur" » Enduits lissés ou talochés



- Description : Peinture + enduit cimenteux
- N° échantillon : 122909/1
- Date prélèvement : 22/05/2017
- Technicien : Grégory PRACH
- Laboratoire : NANO LABO
- Type d'analyse : MET
- N° PV : E1711372
- Remarque : Sur murs



Localisation

Local	Prélèvement (P) / zones présentant des similitudes d'ouvrages (ZSO)	Etat de conservation	Remarque
Bâtiment H » RDC » Dégagement R07	(ZSO)	Sans objet	
Bâtiment H » R+1 » Dégagement	(ZSO)	Sans objet	
Bâtiment H » R+2 » Dégagement	(P)	Sans objet	
Bâtiment H » R+3 » Dégagement R307	(ZSO)	Sans objet	
Bâtiment H » R+4 » Dégagement 408	(ZSO)	Sans objet	

LISTE DES LOCAUX VISITÉS

BÂTIMENT H » RDC » DÉGAGEMENT R07

Matériau ou produit observé	Prélèvement (P) Zones présentant des similitudes d'ouvrages (ZSO)	Présence d'amiante après analyse	Présence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage	Absence d'amiante après analyse	Absence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage
Peinture + enduit cimenteux - Parois verticales intérieures et enduits » Murs et cloisons en "dur" » Enduits lissés ou talochés	(ZSO)			x	

BÂTIMENT H » R+1 » DÉGAGEMENT

Matériau ou produit observé	Prélèvement (P) Zones présentant des similitudes d'ouvrages (ZSO)	Présence d'amiante après analyse	Présence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage	Absence d'amiante après analyse	Absence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage
Peinture + enduit cimenteux - Parois verticales intérieures et enduits » Murs et cloisons en "dur" » Enduits lissés ou talochés	(ZSO)			x	

BÂTIMENT H » R+2 » DÉGAGEMENT

Matériau ou produit observé	Prélèvement (P) Zones présentant des similitudes d'ouvrages (ZSO)	Présence d'amiante après analyse	Présence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage	Absence d'amiante après analyse	Absence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage
Peinture + enduit cimenteux - Parois verticales intérieures et enduits » Murs et cloisons en "dur" » Enduits lissés ou talochés	(P)			x	

BÂTIMENT H » R+3 » DÉGAGEMENT R307

Matériau ou produit observé	Prélèvement (P) Zones présentant des similitudes d'ouvrages (ZSO)	Présence d'amiante après analyse	Présence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage	Absence d'amiante après analyse	Absence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage
Peinture + enduit cimenteux - Parois verticales intérieures et enduits » Murs et cloisons en "dur" » Enduits lissés ou talochés	(ZSO)			x	

BÂTIMENT H » R+4 » DÉGAGEMENT 408

Matériau ou produit observé	Prélèvement (P) Zones présentant des similitudes d'ouvrages (ZSO)	Présence d'amiante après analyse	Présence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage	Absence d'amiante après analyse	Absence d'amiante sur décision de l'opérateur de repérage
Peinture + enduit cimenteux - Parois verticales intérieures et enduits » Murs et cloisons en "dur" » Enduits lissés ou talochés	(ZSO)			x	

EXCLUSIONS ET RÉSERVES

EXCLUSIONS

Néant.

RÉSERVES (EN L'ABSENCE DE LEURS LEVÉES, TOUS LES PRODUITS ET MATÉRIAUX LIÉS À CES RÉSERVES DEVRONT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DES FIBRES D'AMIANTE)

- Ce diagnostic amiante se limite aux matériaux et produits directement impactés par le programme de travaux.
 - Dans le cadre de travaux de rénovation ou de démolition différents de ceux énoncés dans la conclusion du présent rapport, un nouveau repérage devra être réalisé après évacuation définitive du bien immobilier, enlèvement des mobiliers et consignation des réseaux (gaz, eau, électricité). Il conviendra entre autres de procéder à des investigations supplémentaires (plénums, gaines techniques, cloisons, éléments de façade, gaines maçonnées et joints).

DESCRIPTION DU MARCHÉ

OBJET DE LA MISSION

Référentiel de la mission

- Le CODE DE LA SANTE PUBLIQUE – Art. R 1334-19 et Art R 1334-22.
- DECRET n°2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le code du travail
- DECRET n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- NORME NF X 46-020 de décembre 2008 pour les parties pertinentes de la norme (contenu, méthodologie et modalités de réalisation des missions de repérage d'amiante dans les immeubles bâtis prévu par la réglementation)

I-1.2 Matériaux à rechercher (annexe A.1 de la norme NFX 46-020)

Composant de la construction	Parties du composant à inspecter ou à sonder	Inspection visuelle, sondages pour inspection visuelle et attentions particulières	Prélèvements pour analyse
1 – TOITURE ET ETANCHEITE			
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment	Chaque type de matériau et produit	A
Ardoises	Ardoises composites Ardoises en fibres-ciment	Chaque type de matériau et produit	A
Éléments ponctuels	Conduits de cheminée Conduits de ventilation	Chaque type de matériau et produit	A
Revêtements bitumineux	Bandeaux d'asphalte ou bitumé (shingle) Pare-vapeur Isolants sous toiture : carton, flocage Revêtements et colles	Chaque type de terrasse et/ou terrasson ainsi que les zones de réparation	B
2 – FACADES			
Panneaux sandwichs	Plaques Joints d'assemblage Tresses	Chaque type de matériau et produit Carottage sur tout le complexe en cas d'impossibilité de démontage Vérification nez de dalle, coffre et plaque de séparation horizontale entre éléments	A
Bardages	Plaques et " bac" en fibres-ciment Ardoises composites en fibres-ciment	Chaque type de matériau et produit	A
	Isolants sous bardages	Chaque type de matériau et produit Carottage sur tout le complexe en cas d'impossibilité de démontage Vérification nez de dalle, coffre et plaque de séparation horizontale entre éléments	A
3 – PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS			
Murs et cloisons " en dur "	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage à mi-hauteur sur toute l'épaisseur, jusqu'au support Vérification au niveau des pénétrations de la présence du même matériau	A chaque affectation différente des locaux C
	Revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment)	Chaque type de matériau et produit	A
	Joints de dilatation	Chaque type de joint et à chaque affectation différente des locaux	A
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage à mi-hauteur sur toute l'épaisseur, jusqu'au support	A chaque affectation différente des locaux C
	Joints de dilatation	Chaque type de joint	A
	Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton+plâtre)	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Vérification des infra et super structures Inspection visuelle et sondage à mi-hauteur	A
	Peintures intumescentes	Chaque type de peinture intumescente	B
Cloisons légères ou préfabriquées	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux	A
	Panneaux de cloison	Démontage des cloisons ou sondage sur tout le complexe (attention à l'hétérogénéité des plaques à l'intérieur d'une même cloison)	A
Cloisons légères ou préfabriquées (suite)	Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons(IGH/ERP) : tresse, carton, fibres-ciment	Vérification des joints : 1 sondage par 1000m ²	A

Gaines et coffres verticaux	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage à mi-hauteur sur toute l'épaisseur, jusqu'au support	A chaque affectation différente des locaux C
	Panneaux	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Attention à l'hétérogénéité des panneaux Démontage des panneaux et/ou sondage sur tout le complexe	A
Portes coupe-feu Portes pare-flamme	Vantaux et joints	Chaque type de porte Sondage destructif si la porte est déposée et évacuée au cours des travaux Attention tout sondage destructif rend impropre l'usage de la porte	A
4 – PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS			
Plafonds	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Sur les retombées de mur à 30 cm environ (avant travaux) Inspection visuelle et sondage sur toute l'épaisseur, jusqu'au support Vérification au niveau des pénétrations de la présence du même matériau	A chaque affectation différente des locaux C
	Panneaux collés ou vissés Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite) Calles de ferrailage	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux	A
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP) Coffrages perdus	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage sur toute l'épaisseur, jusqu'au support	C
	Peintures intumescentes	Chaque type de peinture intumescente	B
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies Jonctions avec la façade Calfeutrement Joints de dilatation	Chaque type d'interface	A
Gaines et coffres verticaux	Flocages Enduits projetés, lissés ou talochés notamment ceux ayant une fonction coupe feu (principalement dans les IGH/ERP)	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà et à chaque affectation différente des locaux Inspection visuelle et sondage sur toute l'épaisseur, jusqu'au support	C
	Panneaux	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà Chaque type ou fonction du panneau et chaque affectation différente des locaux Attention à l'hétérogénéité des panneaux Démontage des panneaux et/ou sondage sur tout le complexe	A
	Jonction entre panneaux	Vérification des joints : 1 sondage par 1000m ²	A
Faux plafonds	Panneaux et plaques	A chaque type de panneaux et plaques	A
NOTE : Concernant les planchers, lors de la réhabilitation ou d'aménagement de certains types de construction à ossatures bois, de l'isolant en vrac a pu être disposé entre les chevrons avant la pose d'un plancher			
5 – REVETEMENT DE SOL ET DE MURS			
Revêtement de sol Note : En cas de travaux l'analyse concerne chacune des couches du revêtement	Dalles plastiques Colles bitumineuses	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà	B
	Lés en matériau plastique avec sous couche	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà	A
	Chape maigre (Térazolith) si bâtiment construit avant 1950 Ragréage	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà Chaque type de produit	B
Revêtement de sol (suite)	Rebouchage autour de conduits (principalement IGH/ERP)	1 sondage par 500m ² jusqu'à 1000m ² 1 sondage par 1000m ² au-delà Chaque type de produit	A
Revêtement de murs	Sous couches des tissus muraux	A chaque nouveau tissu mural	
	Revêtement durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment)	A chaque nouveau revêtement	A
	Colles et carrelages	Si le programme de travaux prévoit le retrait, 1 sondage par type de local d'affectation différente	C
6 – CONDUITS, CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Calorifugeage, rubans adhésifs Enveloppes de calorifugeage	1 sondage par 500 m ² de locaux et 1 à chaque changement d'aspect Sur toute l'épaisseur jusqu'au support	A

Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduit Joints entre éléments Mastics Tresses Manchons	1 sondage par 500 m ² de locaux et 1 à chaque changement d'aspect	A
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours	1 sondage par 500 m ² de locaux et 1 à chaque changement d'aspect	A
Clapets/volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage	Chaque type de clapet ou de volet Tenir compte de l'hétérogénéité des composants (enveloppe et volet intérieur)	A
Vide-ordures	Conduits	Chaque colonne	A
7 – ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES			
Portes palières	Portes et cloisons palières	Chaque gaine et/ou type de porte	A
Machinerie	Frein	Plaquettes de frein	A
Gaine Machinerie	Flocage Bourre Murs/plancher Joint mousse	Chaque gaine et chaque machinerie Pour les flocages : sur toute l'épaisseur jusqu'au support	C
8 – EQUIPEMENTS DIVERS (pas de correspondance entre composant de la construction et partie à sonder)			
Chaudières Tuyauteries Etuves Groupes électrogènes Convecteurs, radiateurs Aérothermes Etc...	Bourres Tresses Joints Calorifugeages Peinture anti-condensation Plaques isolantes (internes et externes) Tissu d'amiante Revêtement de câbles électriques	Chaque type d'équipement 1 sondage par changement d'aspect du matériau et produit et 1 sondage par changement de fonction du matériau et produit Pour les calorifugeages : sur toute l'épaisseur jusqu'au support	A
9 – INSTALLATIONS INDUSTRIELLES (pas de correspondance entre composant de la construction et partie à sonder)			
Fours Etuves Tuyauteries Racks Etc...	Bourres Tresses Joints Calorifugeages Peinture anti-condensation Plaques isolantes (internes et externes) Tissu d'amiante	Chaque type d'équipement 1 sondage par changement d'aspect du matériau et produit et 1 sondage par changement de fonction du matériau et produit Pour les calorifugeages : sur toute l'épaisseur jusqu'au support	A
10 – VOIES ET RESEAUX DIVERS			
Conduits	Fibres-ciment	1 sondage par diamètre de tuyau	A
Revêtement routier		Lors de sciage ou rabotage	A

- A : Suite à l'inspection visuelle et en fonction notamment de sa connaissance des produits et matériaux, l'opérateur de repérage décide des prélèvements à effectuer et à transmettre pour analyse
- B : Suite à l'inspection visuelle de chaque type de matériau et produit, l'opérateur de repérage transmet pour analyse chaque type de matériaux et produits (un changement d'affectation n'entraîne généralement pas de prélèvement complémentaire)
- C : Suite à l'inspection visuelle et pour chaque affectation des locaux, l'opérateur transmet pour analyse au moins un prélèvement

Limites de prestations et responsabilités

La mission de la société EXPERTAM se limite aux prestations définies aux conditions particulières et générales du contrat. Cette mission n'est pas une prestation de contrôle au sens de la NF P 03-100. La responsabilité de la société EXPERTAM est celle d'un prestataire de services, assujéti à une obligation de moyens. Elle ne peut être recherchée, dans le cadre de la mission confiée, pour une mauvaise conception ou exécution en fonction de destinations qui ne lui ont pas été signalées ou dont les documents ne lui ont pas été transmis. La responsabilité de la société EXPERTAM ne se substitue pas aux responsabilités incombant au maître d'ouvrage, au maître d'oeuvre, au chef d'établissement ou à l'entreprise de travaux. Cette dernière garde une responsabilité entière sur les mesures relatives à la protection de son personnel.

Clauses d'irréfragabilité et de validité

Le rapport de diagnostic, une fois transmis au donneur d'ordre ne peut être modifié. Toute correction fera l'objet d'un addenda au rapport, rappelant les références de celui-ci et indiquera les errata éventuels ou précisions nécessaires". "Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la société EXPERTAM. La reproduction partielle ou intégrale de ce document est interdite, sans l'accord de la société EXPERTAM. Toute utilisation de ce document hors des conditions générales et particulières constituerait une contrefaçon portant atteinte aux droits de la société EXPERTAM. Les rapports établis par notre société ne sont pas conservés au-delà d'un délai de 10 ans après la fin de la mission. Il ne peut être fait état, vis à vis des tiers, des diagnostics émis par le Technicien de la construction, par la publication ou communication "in extenso".

Clause de confidentialité

La société EXPERTAM est tenue à la confidentialité vis-à-vis des résultats de son étude ainsi que de tous les renseignements qui lui ont été communiqués dans le cadre de cette étude. Elle s'engage à ne diffuser aucune information sans l'accord préalable du donneur d'ordre ou de son représentant." Dans le cadre de procédures d'agrément nécessaires à l'exercice de ses missions, et sur demande des ministères ou organismes chargés des procédures d'agrément, la société EXPERTAM peut être amenée à diffuser des résultats partiels ou complets de ses missions.



CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport comprend : 19 pages hors page de garde et sommaire.



ENTREPRISE

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

La Mutuelle du Mans Assurances IARD / MMA IARD S.A atteste que
LA SARL EXPERTAM
6 RUE DES FRERES CAUDRON
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 120 146 701, garantissant sa responsabilité civile professionnelle, pour ses activités de :

- Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP, DRIPP, avant travaux)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante :(Vente, DAPP, DTA, avant travaux, avant démolition).
- Etat des Risques Naturels et Technologiques majeurs (ERNT)
- Etats Parasitaires (Termites et autres insectes xylophages)
- Etat des installations de Gaz Naturel
- Mesures Loi Carrez
- DTI Loi SRU
- Conformité des réseaux d'eau usée (assainissement non collectif)
- Détermination des millièmes en vue d'une copropriété
- Conformité des installations d'eau de consommation (plomb dans l'eau)
- Etat relatif à la présence et concentration de légionnelles
- Thermographie infrarouge
- Etat de l'installation intérieure d'électricité.
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Test de perméabilité à l'air (Infiltrométrie)

→ Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 1 525 000 euros par sinistre et 1 525 000 euros pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Fait à LYON, le 2 janvier 2017

C. BAZILLE - A. GARANDEL
L'assureur, par délégation, l'Agent Général

97, Allée Alexandre Borodine
Bât. Cèdre 2 - 69800 SAINT-PRIEST
Tél. 04 72 35 86 86 - Fax 04 78 53 82 70
N° Orias 10056092 - 15006091 - www.orias.fr

Certificats



- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

PRACH Grégory sous le numéro 24

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration	
<input checked="" type="checkbox"/>	Amiante sans mention	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	24/05/2017	23/05/2022	R
<input checked="" type="checkbox"/>	Plomb <input type="checkbox"/> Mention Plomb:	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)	18/09/2012	17/09/2017	R
<input checked="" type="checkbox"/>	Termites <input checked="" type="checkbox"/> Métropole: <input type="checkbox"/> Outremer:	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer	04/06/2013	03/06/2018	R
<input type="checkbox"/>	DPE <input type="checkbox"/> Mention DPE:	Diagnostic de performance énergétique Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments			
<input type="checkbox"/>	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz			
<input type="checkbox"/>	Electricité	Etat des installations intérieures d'électricité			

Légende: C=Certification - R=Recertification - T=Transfert

Le jeudi 30 mars 2017



E20 - v13 du 18/08/2016
Ref: 3024P3CC2017



PV d'analyse

Recherche et identification de l'amiante dans les matériaux par microscopie électronique à transmission
Méthode interne MOOP/MAT/ANALYS et NF X 43-050

Informations client

Nom client	EXPERTAM	A l'attention de	M. PRACH
Adresse client	6 Rue des Frères Caudron	Fresnes, le	30/05/2017
CP Ville	78140 VELIZY VILLACOUBLAY		
		Nb d'échantillon	1
Dossier/ Chantier client	122909	Date de prélèvement	22/05/2017

Informations laboratoire

Affaire N°	A1701892	Date de réception	23/05/2017
		Date de fin d'analyse	30/05/2017
		Nom de l'analyste	J. RIMANI

*Les échantillons porteurs de l'identification ** ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac*

RESULTATS

Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Description laboratoire			Nb prép	Résultat	Type de fibre	*
			Matériau	Texture	Couleur				
E1711372	122909/1	Peinture + enduit cimenteux	Enduit + Peinture	Effritable Effritable	Gris/Blanc Beige	1	Non détecté		C3H6O

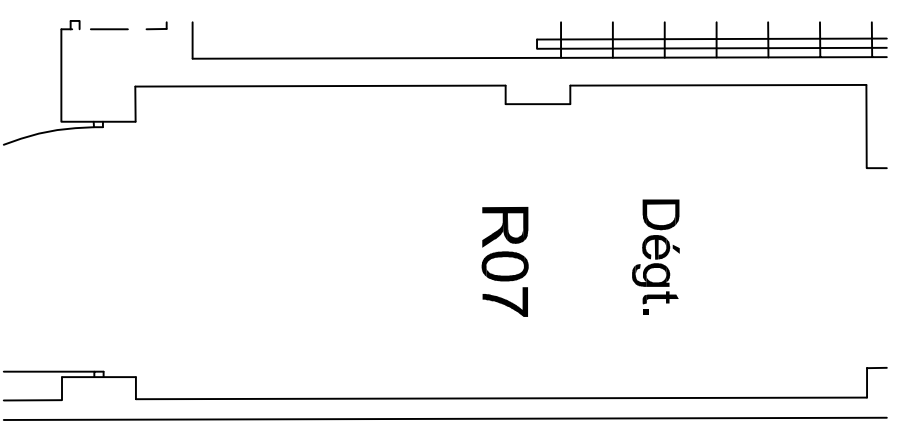
Remarque : Indissociable

* Traitement C₃H₆O : broyage manuel+mécanique/acétone HCl+C₃H₆O : broyage manuel+mécanique/HCl+acétone CHCl₃ : broyage manuel+mécanique/chloroforme




Planche de repérage technique des produits et matériaux amiantés

LEGENDE:

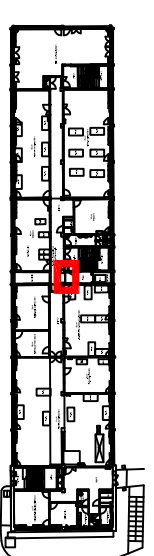
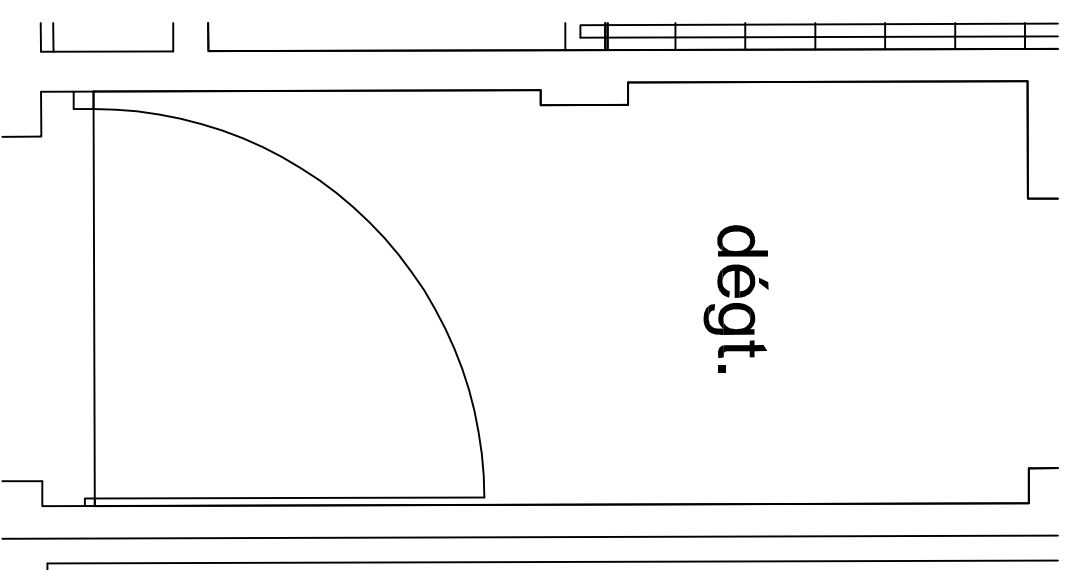


**Planche de repérage technique
des produits à base de fibres d'amiante**

Lycée Louis Bascan
5 avenue du Général Leclerc
78120 RAMBOUILLET
Bâtiment H - RDC

Client	Réalisateur
Région Ile de France Direction des affaires Scolaires et de l'Enseignement 24 rue du Général Bertrand 75007 Paris	6, rue des frères Caudron 78140 VEUILLY VILLACOUBLAY Tél : 01.34.65.70.80 Fax : 01.61.12.91.63
Schéma réalisé par M. PRACH le 01/06/2017	
Planche 01/05	Dossier n° 122909 Révision : Indice : 0

LEGENDE:

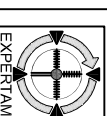


**Planche de repérage technique
des produits à base de fibres d'amiante**

Lycée Louis Bascan
5 avenue du Général Leclerc
78120 RAMBOUILLET
Bâtiment H - R+1

Cliant Réalisation

Région Ile de France
Direction des affaires Scolaires et
de l'Enseignement
24 rue du Général Bertrand
75007 Paris

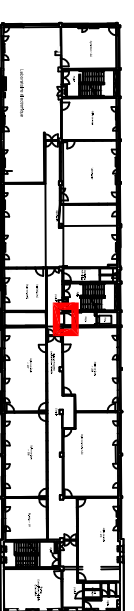
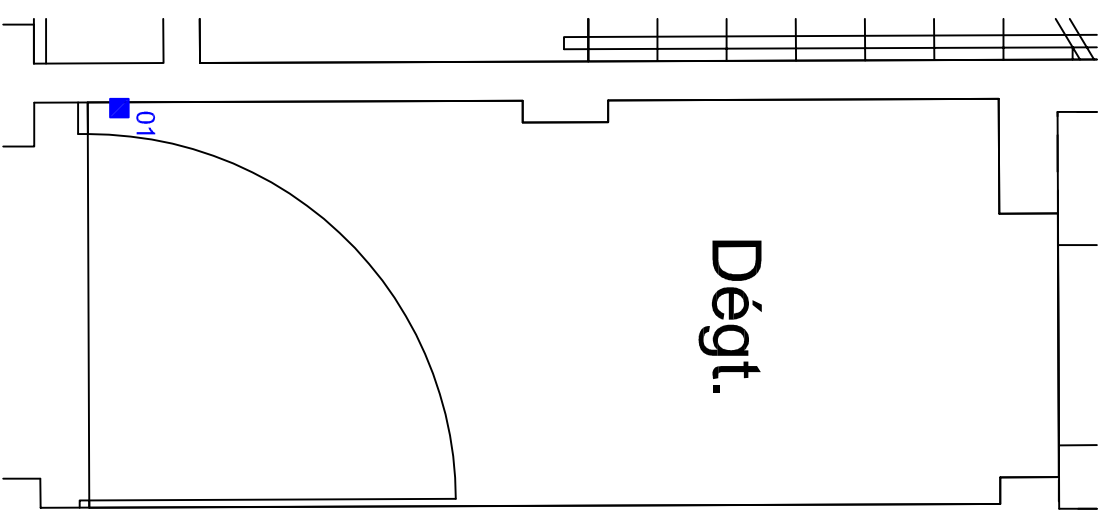


6, rue des frères Caudron
78140 VEIZY VILLACOUBLAY
Tél : 01.34.65.70.80
Fax : 01.61.12.91.63

Planche 02/05 Révision : Dossier n° 122909
Indice : 0

LEGENDE:

■ Numéro d'échantillon sans amiante.

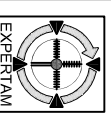


**Planche de repérage technique
des produits à base de fibres d'amiante**

Lycée Louis Bascan
5 avenue du Général Leclerc
78120 RAMBOUILLET
Bâtiment H - R+2

Client Réalisation

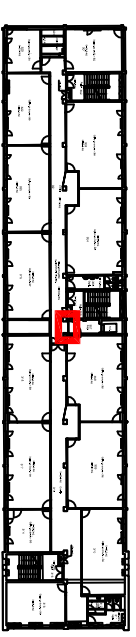
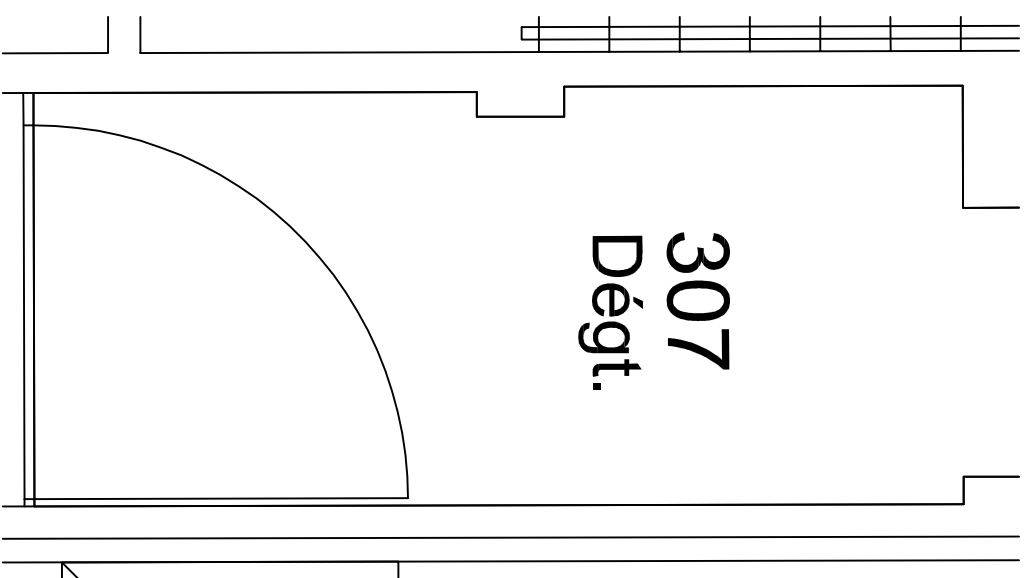
Région Ile de France
Direction des affaires Scolaires et
de l'Enseignement
24 rue du Général Bertrand
75007 Paris



6, rue des frères Caudron
78140 VEUILLY VILLACOUBLAY
Tél : 01.34.65.70.80
Fax : 01.61.12.91.63

Planche 03/05 Révision : Dossier n° 122909
Indice : 0

LEGENDE:

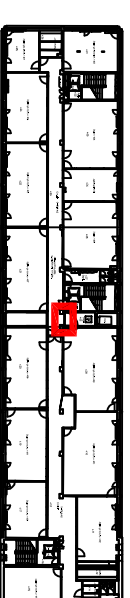
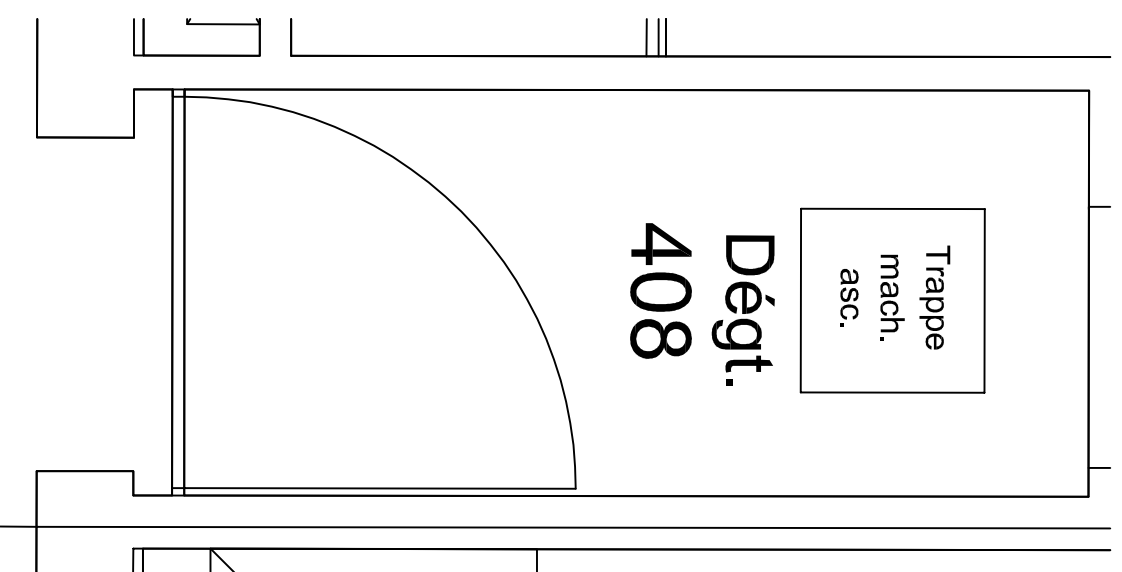


**Planche de repérage technique
des produits à base de fibres d'amiante**

Lycée Louis Bascan
5 avenue du Général Leclerc
78120 RAMBOUILLET
Bâtiment H - R+3

Client		Réalisateur	
Région Ile de France Direction des affaires Scolaires et de l'Enseignement 24 rue du Général Bertrand 75007 Paris		6, rue des frères Caudron 78140 VEIZY VILLACOUBLAY Tél : 01.34.65.70.80 Fax : 01.61.12.91.63	
Planche 04/05	Révision :	Dossier n° 122909	Indice : 0

LEGENDE:



**Planche de repérage technique
des produits à base de fibres d'amiante**

Lycée Louis Bascan
5 avenue du Général Leclerc
78120 RAMBOUILLET
Bâtiment H - R+4

Client		Réalisateur	
Région Ile de France Direction des affaires Scolaires et de l'Enseignement 24 rue du Général Bertrand 75007 Paris		6, rue des frères Caudron 78140 VEIZY VILLACOUBLAY Tél : 01.34.65.70.80 Fax : 01.61.12.91.63	
Schéma réalisé par M. PRACH le 06/04/2017		Dossier n° 122909	
Planche 05/05	Révision :	Indice : 0	